

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°32 du 12 août 2011**

PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°11

**ARRÊTÉ N° 3791/DEF/DCSCA**

portant changement de dénomination du cercle mixte du 5e régiment interarmes d'outre-mer.

*Du 30 juin 2011*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation »*.

**ARRÊTÉ N° 3791/DEF/DCSCA portant changement de dénomination du cercle mixte du 5<sup>e</sup> régiment interarmes d'outre-mer.**

*Du 30 juin 2011*

NOR D E F E 1 1 5 1 2 6 9 A

---

*Références :*

Code de la défense - Partie réglementaire, III.

Arrêté du 29 novembre 2010 (JO n° 283 du 7 décembre 2010, texte n° 6 ; signalé au BOC 2/2011. ; BOEM 110.3.1.5).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2

*Référence de publication :* BOC N°32 du 12 août 2011, texte 11.

---

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense- Partie réglementaire III, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2010 portant création et organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte du 5<sup>e</sup> régiment interarmes d'outre-mer prend la dénomination de « cercle Massart, Brière de l'Île et Monclar » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Art. 2. Le cercle Massart, Brière de l'Île et Monclar est un cercle mixte interarmées constitué au sein du groupement de soutien de la base des forces françaises de Djibouti.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de 2<sup>e</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.